

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers du Musée gruérien
<b>Herausgeber:</b>	Société des Amis du Musée gruérien
<b>Band:</b>	13 (2021)
<b>Artikel:</b>	Vestige de l'Ancien Régime ou trésor du patrimoine immatériel? : Le patois dans son rapport à l'histoire de la langue française
<b>Autor:</b>	Reyff, Simone de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1048022">https://doi.org/10.5169/seals-1048022</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Simone de Reyff** a enseigné durant plus de trente ans, à l'Université de Fribourg, la littérature française de la première modernité. Ses travaux de recherche, toujours en cours, l'ont conduite de la poésie du XVI<sup>e</sup> siècle au théâtre du XVII<sup>e</sup>, avec quelques incursions dans l'histoire culturelle fribourgeoise.

Vestige de l'Ancien Régime ou trésor du patrimoine immatériel ?

## Le patois dans son rapport à l'histoire de la langue française

*Un détour par la France permet d'éclairer la situation des patois de Suisse romande. Du programme d'éradication, préconisé sous la Révolution par l'abbé Grégoire, aux mouvements de résistance encouragés par les Romantiques, se manifestent les jugements antagonistes qui, dès la fameuse querelle des Tsevreib, ont déterminé le regard posé sur la pratique du gruérien.*

On connaît l'anecdote du conseiller national gruérien qui, las de constater que ses collègues d'une commission fédérale passaient, systématiquement et sans crier gare, de l'allemand officiel au dialecte, décida de leur rendre la pareille en présentant un rapport dans son patois natal. L'histoire s'arrête sur cette leçon de bonnes manières, dont l'effet de symétrie semble valoir démonstration. En réalité, les Alémaniques tancés de la sorte auraient eu beau jeu de protester : « Ce n'est pas du tout la même chose ! » La perception des dialectes germaniques par leurs locuteurs relève en effet d'un cas de figure bien distinct, non seulement en raison d'une pratique généralisée, mais parce qu'ils appartiennent à un tout autre contexte. Chaque langue a son histoire, et la coexistence non problématique de multiples variantes locales dans la sphère linguistique allemande est sans commune mesure avec le centralisme qui, depuis quatre siècles au moins, caractérise le français. Suivant le premier modèle, toutes les manières de parler l'allemand présentent une légitimité. Suivant le second, la langue française suppose un « bon usage » – celui que tentait déjà de consigner Vaugelas à travers ses *Remarques* de 1647 – au prix duquel tout le reste n'est que barbarie ou dégénérescence. Saisir la nature singulière des patois romans suppose par conséquent

de les envisager dans leur rapport à la culture faïtière qui, tour à tour, les ignore, les tolère, les méprise ou les recueille.

## De l'abbé Grégoire aux « hussards de la République »

L'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), qui impose de rédiger en français tous les textes officiels, est à juste titre considérée comme un des repères symboliques de la promotion de la langue nationale, reflet du centralisme politique accéléré sous le règne des Valois. Les effets en demeurent toutefois limités : il s'agit, comme le notait Michel de Certeau, de « rallier les élites » bien plus que de « franciser les masses<sup>1</sup> ». La pratique des patois dominera l'ensemble du royaume jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Vus de la ville et de la cour, les parlers régionaux, auxquels on rattache sans distinction des langues périphériques comme le corse, le breton, le basque, voire l'occitan, portent le sceau discriminatoire de la « province ». La condescendance de mise à leur endroit est reflétée dans la définition que proposent du « patois » les premiers dictionnaires de la langue : « Langage corrompu et grossier » (Furetière, 1690), propre au « païsan » ou au « bas peuple » (Académie, 1694), et « différent de celui dont parlent les honnêtes gens » (Richelet, 1680). L'avènement des Lumières ne modifiera en rien ce discours, si l'on en croit l'*Encyclopédie* : « Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces [...]. On ne parle la langue que dans la capitale<sup>2</sup>. » Le même ouvrage établit en outre la dimension politique de la langue, expression d'une nation : « Il ne peut y avoir dans [la] manière de parler qu'un usage légitime : tout ce qui s'en écarte [...] ne fait ni une langue à part, ni une dialecte (*sic*) de la langue nationale : c'est un *patois* abandonné à la populace des provinces, et chaque province a le sien<sup>3</sup>. » À l'opposition entre la pureté naturelle de la langue « honnête » et la corruption du patois s'est adjoint le concept de légitimité. On est insensiblement passé de la condamnation esthétique à la réprobation morale.

L'articulation entre la pratique langagière et l'appartenance à la nation est au cœur du *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et universaliser l'usage de la langue française* présenté à la Convention nationale le 16 prairial de l'an II (4 juin 1794) par l'abbé Henri Grégoire. Cet ecclésiastique éclairé, entré en politique, est alors chargé de la réorganisation de l'instruction publique<sup>4</sup>. Avant d'exa-

<sup>1</sup> DE CERTEAU, Michel ; JULIA, Dominique ; REVEL, Jacques : *Une politique de la langue* (1975), Paris, 2002, p. 5.

<sup>2</sup> *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. 12, 1765, p. 174 a, s. v. « *patois* ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. 9, 1765, p. 249 b. Souligné dans le texte, s. v. « *langue* ».

<sup>4</sup> L'historiographie catholique a longtemps fait planer le soupçon, en raison de son adhésion à la cause révolutionnaire, sur celui qui deviendra évêque conventionnel de Blois. Cette approche réductrice est aujourd'hui largement révisée. Toutes options idéologiques confondues, les historiens s'accordent sur les mérites incontestables de cet esprit généreux, attentif aux enjeux de son temps, qui fut notamment défenseur des juifs et ardent propagateur de l'antiesclavagisme.

**«On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français, sur-tout dans les campagnes, ignorent la langue nationale; qu'un nombre égal est à-peu-près incapable de soutenir une conversation suivie; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions; et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est encore moindre.**

**Ainsi, avec trente patois différens, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel, tandis que pour la liberté nous formons l'avant-garde des nations.»**

Henri Grégoire, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois, et d'universaliser l'usage de la langue française* (Séance du 16 prairial, l'an deuxième de la République une et indivisible – 4 juin 1794), imprimé par ordre de la Convention nationale.

miner les moyens d'imposer l'usage du français, seul à même d'instaurer dans l'esprit des citoyens un esprit patriotique, Grégoire procède à un état des lieux. Il conçoit à cet effet son célèbre «Questionnaire» adressé à des correspondants de province choisis le plus souvent parmi les Amis de la Constitution: membres du clergé, magistrats, marchands et autres notables. Ceux-ci fonctionneront comme interface entre un pouvoir central dont ils partagent l'idéologie et un ancrage local qui les rend sensibles à leurs racines culturelles. D'où l'ambiguïté qui marque la teneur de leurs réponses, dont certaines constituent, en alignant les informations lexicales ou les collections de proverbes, l'amorce d'une précieuse documentation qu'exploiteront les linguistes du siècle suivant<sup>5</sup>.

L'inspiration de ce que l'on peut considérer comme une des premières enquêtes sociolinguistiques demeure orientée par les convictions de son auteur. Symptôme du particularisme issu du régime féodal, les patois contribuent à maintenir les campagnards à l'écart du progrès. Aussi coïncident-ils avec la superstition et l'ignorance, favorisées par l'Église et la noblesse qui en font leur profit. Éradiquer les patois équivaut, dans cette perspective, à une rupture bénéfique avec le passé: à l'obscurantisme et au servage, la généralisation de l'idiome national substitue la lumière et la liberté.

En filigrane du «Questionnaire» de Grégoire se profile toutefois un discours second, moins immédiatement perceptible, et peut-être plus digne d'intérêt. La campagne qu'interroge le prêtre citoyen ne présente en effet plus la

<sup>5</sup> Le «Questionnaire» de Grégoire est reproduit au seuil de l'ouvrage de Michel DE CERTEAU et al., *Une politique de la langue*, op. cit., p. 13 sq. Les réponses conservées ont été recueillies par le linguiste Augustin GAZIER, *Lettres à Grégoire sur les patois de France*, Paris, 1880, réimpr. Genève, Slatkine, 1969.

moindre ressemblance avec l'idylle champêtre issue de la veine bucolique qui a longtemps servi d'écran au regard citadin. La voici soudain perçue dans son inquiétante altérité, comme une sourde menace à l'endroit d'un état de culture dont elle remet indirectement en cause l'évidence. Michel de Certeau soulignait à juste titre la dimension « féminine » de l'univers étrange que dominent les patois, déclinée au fil des contes de nourrice, des dictos, des rites d'origine païenne<sup>6</sup>. Ancien curé de village, Grégoire sait que la question des parlers locaux est étroitement associée à l'état des mœurs. Au fil des questions soumises à ses informateurs, on surprend les échos d'une circonspection, pour ne pas dire d'une méfiance, qui n'est pas sans parenté avec l'agacement du médecin face aux mystères immémoriaux de la chambre de l'accouchée, dont les femmes ont longtemps gardé l'exclusivité. L'équation, somme toute bien arbitraire, qu'établiront à sa suite les lettrés entre la pratique du patois et les croyances superstitieuses pourrait n'être qu'un reflet du malaise engendré par la confrontation à la sauvagerie du monde ancien. Confrontation d'autant plus déstabilisante que, bien souvent, en raison de leurs propres origines, les réformateurs restent secrètement solidaires de la mentalité qu'ils s'ingénient à moderniser.

Si les turbulences de la période révolutionnaire imposent un point d'orgue à l'entreprise de l'abbé Grégoire, son projet ne demeure pas lettre morte. Le mot d'ordre politique, qui articule l'éradication des patois avec les bienfaits de l'instruction populaire, revient avec insistance au fil du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est bien connu que la reprise régulière d'une injonction est en relation étroite avec ses retombées limitées. Les patois se porteront par conséquent assez bien jusqu'à la Grande Guerre, au détail près que leur survie s'accompagne d'une forme de mauvaise conscience chez les élites. L'école, bientôt obligatoire, est naturellement perçue comme le moyen le plus efficace pour assurer la diffusion de la langue française. Les lois scolaires qui se succèdent, de François Guizot (1833) à Jules Ferry (1880), mettent toutes l'accent sur l'imposition du français comme langue d'enseignement. L'ascendant, à connotation mythique, des « hussards noirs de la République » est donc préparé de longue date.

En dépit de ses intentions louables, l'apostolat laïc des instituteurs s'accompagne bien souvent de méthodes coercitives. Au nombre des expédients associés à la prohibition



Pierre-Joseph François, *Portrait de l'abbé Grégoire*, 1800. Nancy, Musée lorrain.

<sup>6</sup> *Op. cit.*, p. 23.



du patois, on voit ressurgir le fameux « symbole », dont l’invention remonte aux premiers pédagogues jésuites qui l’utilisaient pour imposer la langue latine dans leurs collèges. Le symbole peut connaître diverses appellations suivant les régions – *senhal* (signal) en Languedoc, *ar vuoc’h* (la vache) en Bretagne – mais son mode d’emploi est partout le même. Un objet familier, sabot, galet, planchette ou simple ruban, est remis le matin à un élève avec la recommandation de le refiler au camarade qu’il surprendra en train de parler la langue interdite. Tout au long de la journée, le sinistre insigne passera donc de main en main, jusqu’au dernier « coupable », à qui la malchance vaudra une sévère punition. On devine le climat de suspicion mutuelle qu’a pu engendrer un tel encouragement à la délation, pour ne rien dire des drames vécus par des enfants que l’on était par ailleurs si soucieux d’initier à la vie morale. Cette forme de schizophrénie en dit long sur la sacralisation de la langue nationale, perçue non seulement comme l’emblème d’une appartenance commune mais aussi, et peut-être avant tout, comme le gage de réussite sociale<sup>7</sup>.

Le jeu n’en valait probablement pas la chandelle : non seulement les patois résistent durablement, mais leur disparition progressive tient à d’autres facteurs, au moins aussi influents que l’instruction publique, parmi lesquels on relèvera le décloisonnement des régions sous la pression économique, l’introduction du chemin de fer, les mobilisations nationales de 1870 et 1914. Du reste, le rôle des instituteurs est loin d’être univoque.

## Résistance : ethnographes, linguistes et érudits locaux

À témoin, cette confidence de l’un d’entre eux, à propos d’un régionalisme de Franche-Comté : « Cette vieille forme du français ne s’emploie plus maintenant. Comme instituteur, je m’en réjouis, mais comme amoureux du passé, je le regrette<sup>8</sup>. » Étroitement associés à l’idéologie républicaine « civilisatrice », les enseignants participent, par leur devoir de fonction, au projet d’uniformisation linguistique. En même temps, l’attachement naturel qui les lie à leur coin de terre éveille souvent chez eux une curiosité pour la culture traditionnelle, dont ils deviennent les médiateurs auprès des défenseurs du patrimoine. Le répertoire lexical inauguré à la faveur du « Questionnaire » de Grégoire appelle

<sup>7</sup> Schizophrénie particulièrement évidente dans les « explications » proposées par les instituteurs eux-mêmes. Les témoignages relevés par Raphaël GRANDJEAN (premier texte en marge de sa contribution) laissent entendre qu'à leurs yeux la méthode du symbole représente une simple « collaboration » des élèves avec l’enseignant.

<sup>8</sup> Cité par R. SIMONI-AUREMBOU, *op. cit.*, p. 574. G. COLLINET est l'auteur d'un *Recueil des régionalismes de la Haute-Montagne*, publié avec la collaboration du linguiste Oscar BLOCH, Pontarlier, 1925.

*Les tendances d'une génération ne sont jamais univoques : en réaction à la mode romantique qui se plaît à valoriser les patois, Gérard de Nerval célèbre le génie français des ballades populaires ostracisées par l'institution littéraire.*

« Chaque fois que ma pensée se reporte aux souvenirs de cette province du Valois, je me rappelle avec ravissement les chants et les récits qui ont bercé mon enfance. La maison de mon oncle était toute pleine de voix mélodieuses, et celles des servantes qui nous avaient suivis à Paris chantaient tout le jour les ballades joyeuses de leur jeunesse, dont malheureusement je ne puis citer les airs. [...] On publie aujourd'hui les chansons patoises de Bretagne ou d'Aquitaine, mais aucun chant des vieilles provinces où s'est toujours parlé la vraie langue française ne nous sera conservé. C'est qu'on n'a jamais voulu admettre dans les livres des vers composés sans souci de la rime, de la prosodie et de la syntaxe ; la langue du berger, du marinier, du charretier qui passe, est bien la nôtre, à quelques élisions près, avec des tournures douteuses, des mots hasardés, des terminaisons et des liaisons de fantaisie, mais elle porte un cachet d'ignorance qui révolte l'homme du monde, bien plus que ne fait le patois. »

*Chansons et légendes du Valois*, 1854.

bientôt, en effet, l'éclosion de sociétés savantes soucieuses de préserver les parlers régionaux. On ne compte pas moins de 300 études dialectologiques parues au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. En amont de ces recherches, il convient de mentionner la nouvelle enquête entreprise sous le Premier Empire par Charles-Étienne Coquebert de Montbret, en collaboration avec son fils Eugène, linguiste distingué. C'est à lui que revient l'idée de collecter les versions dialectales de la parabole de l'Enfant prodigue, qui lui permet de recueillir les états de parlers dont on sait qu'ils vont un jour disparaître<sup>9</sup>. Cette approche documentaire va de pair, sans contradiction apparente, avec la tendance centralisatrice accusée qui caractérise la politique intérieure de Napoléon I<sup>er</sup>.

Le geste de la simple recension se mue bientôt en réaction de sauvegarde sous l'emprise du Romantisme qui puisera une partie essentielle de son inspiration dans ce que l'on appelle désormais le folklore. Les coutumes et les langues naguère considérées comme barbares deviennent, par retour de balancier, la signature d'une humanité préservée dans son état d'innocence. Cette célébration du « primaire » se décline en diverses versions, qui ne sont pas toutes dénuées d'arrière-plan idéologique. À partir de la Monarchie de Juillet, par exemple, l'Église adopte des positions anti-centralisatrices propres à encourager la survie des coutumes

<sup>9</sup> On sait que le doyen Bridel reproduira à son tour, dans l'appendice de son *Glossaire des patois de la Suisse romande*, publié à titre posthume en 1866, diverses versions romandes de la parabole de l'Enfant prodigue. Ce texte a été choisi en fonction de sa vaste diffusion, mais aussi de son ancrage lexical dans la vie concrète.



M. Proey-Minans, héros des aventures de Bécassine, est le prototype du lettré, « membre de plusieurs sociétés savantes », qui n'hésite jamais à revêtir le costume traditionnel des provinces qu'il étudie. Ici, dans *Bécassine au Pays basque* (Caumery / Pinchon, Paris, Gautier-Languereau, 1930).

anciennes et des parlers qui les véhiculent. Cette option se prolonge dans la durée, des curés bretons à Mgr de Cabrière (1874–1924), évêque de Montpellier et grand défenseur de la culture occitane. C'est à la même tendance que l'on peut rattacher un Louis Veuillot, dont on connaît l'attachement pour la Gruyère.

Les académies régionales qui essaient dans le sillage du Romantisme portent moins exclusivement la marque du conservatisme légitimiste. Ceux qui les animent n'appartiennent pas à un registre social très différent des informateurs de Grégoire. Il s'agit bien souvent de notables, représentants d'un espace intermédiaire d'où il est possible d'envisager, avec une bienveillance teintée d'un reste de condescendance, le monde dont on est issu mais avec lequel on a bien garde de se confondre. Œuvrant en amateurs, ces érudits de province et autres faiseurs de glossaires n'en récoltent pas moins un matériau précieux dont les linguistes feront leur miel<sup>10</sup>.

Aux côtés de ces formes passives et un peu feutrées de résistance, on assiste à de véritables tentatives de *revival*. La plus célèbre est le Félibrige, fondé en 1854 par Frédéric Mistral avec d'autres jeunes écrivains provençaux en vue de la promotion d'une littérature en langue d'oc. Ce valeureux effort se solde par un résultat décevant. À l'exception du poème de *Mirèio* (1859), dont la renommée passe essentiellement par sa traduction française – on parle aujourd'hui encore de la *Mireille* de Mistral –, il n'a donné naissance à aucune œuvre d'envergure. L'échec s'explique par le recours à un idiome artificiellement reconstitué, sans grand rapport avec les parlers réels. Les linguistes bretons rencontreront un obstacle analogue lorsque, pour sauver leur langue, ils s'ingénieront à l'unifier, au grand dam des représentants de chaque dialecte singulier.

Ces impasses invitent à interroger les motivations de la croisade en faveur des patois. Une fois la part faite aux tendances idéologiques, qui peuvent aller jusqu'à l'instrumentalisation politique, deux orientations se dégagent. La première relève d'une démarche scientifique : les patois, comme tout état de la langue, sont par définition l'objet d'une analyse linguistique qui en étudie à la fois la structure, l'insertion géographique et l'évolution historique. Le linguiste analyse les faits, sans état d'âme, et en principe sans s'inquiéter de la survie ou de la disparition de l'idiome

<sup>10</sup> C'est dans cette perspective qu'il convient de situer l'initiative de Louis Gauchat, fondateur du *Glossaire des patois de suisse romande* (1899), qui s'appuie sur les relevés d'informateurs locaux. L'intitulé de cette entreprise monumentale, dont la poursuite réunit aujourd'hui plusieurs universitaires, est repris au premier inventaire établi par le doyen Bridel.

auquel il se consacre<sup>11</sup>. En principe, car le scientifique peut se doubler chez lui – le fait n'est pas rare – d'un promoteur ou d'un défenseur des langues menacées. Il adopte alors la seconde orientation, celle qu'avaient inaugurée les « anti-quaires » du XIX<sup>e</sup> siècle, soucieux de maintenir les parlers anciens. Mais dans quelle mesure l'effort de conservation équivaut-il à la garantie d'une survivance ? Les difficultés rencontrées par les partisans du breton ou de l'occitan, langues parlées à une relativement grande échelle, laissent peu d'espoir aux champions des patois locaux. Leurs ambitions se bornent le plus souvent à valoriser, dans les idiomes traditionnels, une capacité de fécondation de la langue actuelle. L'abondance lexicale des patois, mais aussi leur souplesse syntaxique, offrent par exemple plus d'une compensation à l'implantation artificielle de néologismes anglo-saxons. L'autonomie récemment conquise par les parlers de l'aire francophone à l'endroit de la juridiction académique ne peut que favoriser un tel processus. À la croisée de la démarche linguistique et de la valorisation, il faut enfin mentionner la portée historique des dialectes : miroir de techniques obsolètes, mais aussi d'une manière de vivre et de penser le monde, ils entrent de plain-pied dans le patrimoine immatériel de l'humanité.

## Le débat des *Tsevreis* et ses prolongements

Ce détour par l'histoire de la langue française contribue à éclairer notre propre rapport au patois. La dispute fondatrice qui, en 1842, met aux prises Hubert Charles et Alexandre Daguet autour des *Tsevreis* de Louis Bornet<sup>12</sup>, repose en effet sur des enjeux très semblables à ceux qui ont déterminé le destin des patois de France. On pressent une parenté larvée entre le libéral modéré qu'est Hubert Charles et l'abbé Grégoire. La méfiance qu'éprouve l'homme de lettres gruérien face à l'émergence d'une littérature en patois tient à son souci de décloisonnement et d'universalisme : à tant cultiver la langue ancestrale, les Fribourgeois se condamnent à ne parler que pour eux-mêmes. Le plaidoyer de son adversaire se nourrit en revanche d'une rhétorique inspirée du Moyen Âge de pacotille mis à la mode par les Romantiques : l'auteur des *Tsevreis* est présenté comme un héritier direct du « vieux ménestrel » Chalamala, rappelé à la vie par le comte de Gruyère, dont « la main sépulcrale » lui tresse une « guirlande de lierre ». L'incantation s'est substi-

<sup>11</sup> Telle est notamment l'attitude de Cyprien Ayer, étudié dans ce volume par Vladimir Jovicic.

<sup>12</sup> Cet épisode est déterminant, non seulement parce qu'il entame la première réflexion explicite sur l'avenir du patois, mais parce que toutes les réflexions ultérieures sur le sujet en procèdent. Nous renvoyons à l'étude de Viviane Aeby et Serge Rossier, in *L'Émulation*, Cahiers du Musée gruérien n° 5, pp. 39-44.



«Mettre la jeunesse des campagnes à même de comprendre le catéchisme qu'elle récite ; le recueil de prières qu'on lui met entre les mains ; les divers livres de lecture qui doivent l'instruire et l'édifier ; la parole sainte qu'elle entend à l'église ; les ordonnances qui se promulguent devant elle pour être observées dès l'enfance ; préparer, en un mot, l'action du ministère saint et de la loi, – telle a été l'intention du Règlement en prescrivant l'enseignement de la langue, et tel est le but immédiat de cet ouvrage.

On l'a nommé *Grammaire des campagnes*, parce qu'il est calculé sur les besoins particuliers de la jeunesse villageoise, et que, pour le rédiger, on s'est mis tout près d'elle, et pour ainsi dire, en sa place. On a eu soin, entr'autres, de consulter son langage, pour la conduire du patois au français, du connu à l'inconnu.»

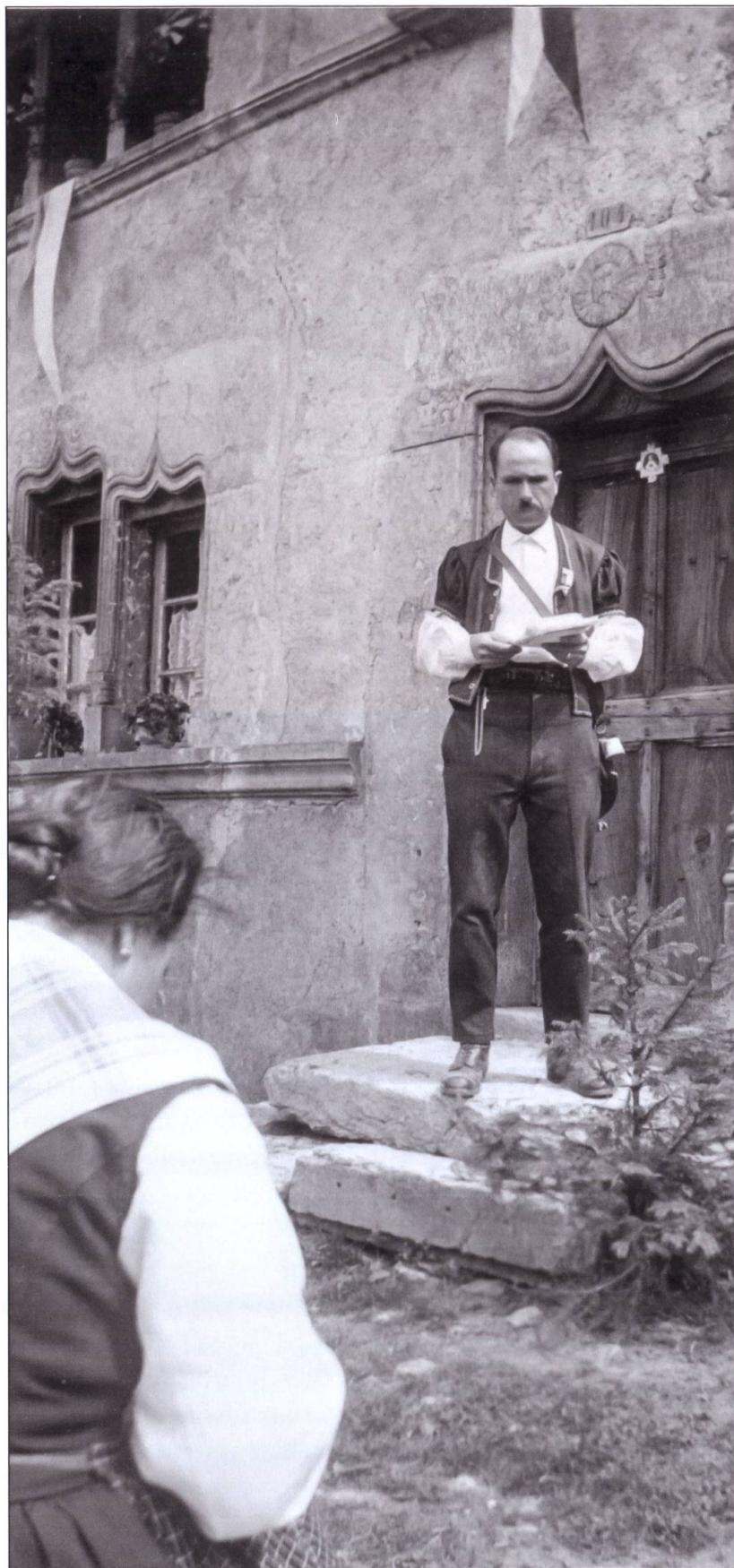
GIRARD, Grégoire : *Grammaire des campagnes à l'usage des écoles rurales du canton de Fribourg*, Fribourg, 1821, «Avis aux instituteurs», p. [iii].

tuée à l'argumentation. On conçoit que, dès le Père Girard et sa *Grammaire des campagnes* (1821), les promoteurs de l'éducation en Pays de Fribourg emboîtent le pas aux raisons progressistes incarnées par Hubert Charles. L'enrôlement des instituteurs au service de la langue française entraînera comme en France des conflits de loyauté. Ainsi l'instituteur Cyprien Ruffieux, qui n'hésite pas à faire le procès d'un patois «tyrannique», accusé de «[nuire] à l'école d'une manière immédiate, grave et permanente<sup>13</sup>», se révélera bientôt, sous le pseudonyme de *Tobi di-j-èlyudzo*, l'un des chantres les plus prisés de la langue prétendument honnie.

En dépit de ses limites, le débat inauguré dans *L'Émulation* va conditionner durablement la réflexion des Fribourgeois sur la place du patois en général, et ses vertus littéraires en particulier. Dans la thèse très documentée qu'il consacre en 1942 à Louis Bornet, Jean Humbert confirme la position de Daguet en soulignant à maintes reprises la banalité des vers écrits en français par le poète des *Tsevreis*, dont il loue en revanche la production en patois pour sa fraîcheur d'invention. Quelques années auparavant, c'est en héritier d'Hubert Charles que se profilait l'instituteur Louis Sudan entrant en lice, dans les *Annales fribourgeoises* de 1929<sup>14</sup>, avec celui qu'il désigne comme «l'éminent folkloriste de Bulle», Henri Naef. Ce dernier a célébré, dans une livraison précédente de la revue, le renouveau prometteur des écrits en patois, illustré par des auteurs comme Fernand Ruffieux, Bernard Kolly, Pierre et Joseph Bovet. Vitalité purement illusoire, lui rétorque Louis Sudan : si le *gruérin* avait eu l'en-

<sup>13</sup> Supplément au *Bulletin pédagogique*, septembre 1884. Cité par HUMBERT, Jean : *Louis Bornet et le patois de la Gruyère*, Bulle, 1943, p. 213. La source de Cyprien Ruffieux n'est autre que l'extrait du *Bulletin pédagogique* de 1883 cité en marge de la contribution de Raphaël Grandjean.

<sup>14</sup> SUDAN, Louis : «Où vont nos patois», in AF, 17, 1929, pp. 251-256 ; NAEF, Henri : «Où les conduisons-nous?», *ibid.*, pp. 257-263.



Henri Naef et Rose Jans à la maison du Banneret à Grandvillard lors de l'assemblée de l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes (AGCC), le 5 mai 1935.  
© Musée gruérien Bulle.



vergure d'une langue littéraire, il aurait fait ses preuves bien plus tôt. Son usage exclusivement oral le voue, selon toute évidence, à une disparition prochaine. En fonctionnaire zélé, l'instituteur rappelle au Gruérien d'adoption l'article 188 du *Règlement général des écoles primaires* qui entérine la prohibition du patois, reconnue depuis un siècle comme une nécessité liée au progrès. Rien n'interdit aux dilettantes curieux de philologie, comme son interlocuteur, de s'adonner à l'étude du patois. En résumé : applaudissons les « folkloristes », mais parlons français. Parlons français, à condition « que ce soit... du français ! » rétorquera finement le conservateur du Musée gruérien. À l'encontre des affirmations du maître d'école, Henri Naef démontre que le patois n'est en rien responsable du français défectueux qui prévaut partout en Suisse. Bien au contraire. La pratique conjointe de plusieurs langues s'est toujours avérée un gage d'excellence, et il n'est pas rare de trouver de très bons élèves parmi ceux dont la famille continue de parler patois<sup>15</sup>. Quant à la querelle des *Tsevreis*, il convient de la ramener à ses proportions réelles : « Qu'est-ce à dire ? sinon que cet excellent Charles a commis, en français, des vers déplorables, tandis que Bornet a produit, en patois, un chef-d'œuvre [...] que les années bonifient comme du vin subtil. »

Pour en apprécier exactement la résonance, il conviendrait d'analyser ce dialogue dans son contexte. Le premier article de Naef, déclencheur du débat, est publié au lendemain de la fondation de l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes (1928). Il manifeste clairement le souci de « défense et illustration » des cultures régionales qui connaîtra en Suisse son apogée durant les années de guerre. En dépit de la courtoisie qui l'imprègne, l'échange des propos se heurte à des positions difficilement conciliables. Aussi renoncera-t-on désormais à croiser le fer. L'éloge enthousiaste du *gruérin* aura encore de beaux jours devant lui, dans un petit pays où la pratique du français s'est définitivement imposée.

La parenté de ces controverses avec les tendances antagonistes observées dans la France républicaine ne tient pas seulement à la nature des arguments échangés. Toutes causes confondues, défenseurs et adversaires du patois se retrouvent dans la même position surplombante par rapport aux idiomes locaux et à ceux qui en usent au quotidien. Même si les observateurs sont encore, pour certains, impré-

<sup>15</sup> Il est intéressant de constater que le plaidoyer d'Henri Naef est très proche de la défense de la diglossie amorcée un demi-siècle plus tôt par Joseph Steroz (voir l'article de Raphaël Grandjean, dans le présent volume). Cette rencontre apparemment fortuite souligne l'importance toute relative des « idées » dans ce genre de débats. De part et d'autre, on retrouve plus ou moins les mêmes arguments. Ce qui est principalement en jeu, c'est le positionnement culturel et sociologique des intervenants, sans parler de leur histoire personnelle.

gnés de la langue de leur enfance, ce n'est pas à ce titre qu'ils se lancent dans l'arène. Qu'il encourage ou qu'il condamne, le discours sur les patois occupe un espace distinct, réservé à une conférence d'experts sur la meilleure manière d'éduquer le peuple. Du pédagogue consterné par l'élocution fautive de ses élèves au lettré pris au charme des parlers anciens, tous abordent la question de l'extérieur, et qui plus est à partir de leurs propres références. Il est piquant par exemple de voir un Daguet ponctuer son panégyrique du langage paysan par la citation d'un vers de la septième *Églogue* de Virgile. Citation dans le texte, il va sans dire, et sans traduction ni référence aucune. À qui s'adresse-t-il, sinon à ses pairs ? Tous ceux qui interviendront dans le débat sur les patois ne se laisseront pas démasquer avec autant de candeur. Mais tous adopteront la perspective distancée qui leur permettra de se retrouver entre eux. C'est peut-être dans ce point aveugle que réside l'impasse de leur discours. Parler du patois les a certes amenés à parler de ceux qui le parlaient. Voire à leur parler. Mais jamais, semble-t-il, avec la conviction qu'ils se trouvaient en face de véritables interlocuteurs.

## Bibliographie

DE CERTEAU, Michel :

- JULIA, Dominique ; REVEL, Jacques ► Une politique de la langue (1975), Paris, 2002.  
SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose ► «Le français et ses patois», in CHAURAND, Jacques (Dir.),  
Nouvelle Histoire de la langue française, Paris, 1999, pp. 547-580.  
VIGIER, Philippe ► «Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois en France au XIX<sup>e</sup> siècle»,  
in Romantisme, 1979, n° 25-26, pp. 191-208.  
HUMBERT, Jean ► Louis Bornet et le patois de la Gruyère, Bulle, 1943.